Compte rendu de la séance du jeudi 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.
Présents : M. Christian TRONCHE, M. Thomas SPEMENT, Mme Suzanne ISELIN, Mme Marie-Ange CHIVOT, M. Jean-Pierre MORET, M. Claude PRUNET, Mme Emily RIGAUT, Mme Sylviane TRONCHE.
Absente excusée ayant remis un pourvoir : M. Yoland BELLANGER par Mme Emily RIGAUT, Mme Sandra DURANT par Mme Suzanne ISELIN, M. Richard NEDATI par M. Jean-Pierre MORET
Secrétaire de séance : Mme Emily RIGAUT

Conformément à la deuxième convocation en date du 13 juin 2025 par manque de quorum le 12 juin courant, le conseil Municipal s'est réuni le mercredi 18 juin 2025 à 19h00 dans le lieu habituel avec pour ordre du jour :

- Lecture du compte rendu des précédents conseils.
- Délibérations :

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq dans le cadre d'un accord local
- Ouverture et organisation de l'enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et aux zonages d'assainissement des eaux pluviales de ses communes membres
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins

- Information :

- Approbation du budget 2025 rendu exécutoire par M. le sous-préfet

- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne la secrétaire de séance, Mme Emily RIGAUT

Lecture et approbation du compte rendu du conseil en date du 08 avril 2025 après les observations suivantes :

1) Mme Tronche fait remarquer que le fonctionnement du RPI (salaires entre autres dépenses...) en l'absence du versement de notre participation reposera sur le vote positif des délégués des communes de Cocherel et de Jaignes. Qu'en sera-t-il ? Le vote du budget RPI aura lieu ce jeudi 10 Avril...
2) Mme Tronche s'inquiète du versement des salaires (montant, délai) des deux employées de la commune.
3) Lettre adressée à M. le sous-Préfet par six conseillers : Mme Tronche observe qu'elle ne contient aucun élément budgétaire pouvant justifier le vote contraire du budget.
4) Cette lettre fait état de problèmes relationnels entre M. le Maire et les six conseillers signataires.

Lecture est faite du compte rendu du conseil du 12 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ajout de deux points à l'ordre du jour
M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour :

- Institution de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers

- Tarif du repas communal 2025

Délibérations du conseil :

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq dans le cadre d'un accord local
M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté de communes un accord local, fixant à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire.

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés, le conseil décide de fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du

Pays de l'Ourcq à 43 sièges pour l'ensemble des communes membres dont un conseiller communautaire pour la commune de Tancrou

Ouverture et organisation de l'enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et aux zonages d'assainissement des eaux pluviales de ses communes membres.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales en date du 25 juin 2024.
Il rappelle également la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en date du 30 septembre 2019 par laquelle la commune a confié à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq l'étude et l'établissement d'un zonage de pluvial et la prise en charge des frais d'études et d'enquête publique ;

Le Conseil municipal décide de désigner la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq en tant qu'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes et aux zonages d'assainissement des eaux pluviales de ses communes membres.
Il est précisé que l'enquête publique sera conduite par le Président de la Communauté de communes.

Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés :

Approuve l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

Renouvellement de l'institution de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de renouveler la taxe prévue aux articles L.2233-92 à 96 du CGCT à compter de l'année 2026, et, fixe le montant de cette taxe à 2,00 € par tonne de déchets ménagers réceptionnés par Suez.

Tarifs repas communal 2025

M. le Maire propose de décider du tarif du repas communal qui se déroulera fin septembre 2025. Le tarif est fixé à l'unanimité à 30,00 € pour les moins de 60 ans.
Mme Sylviane TRONCHE précise qu'une information sera distribuée ultérieurement à tous les habitants pour cette journée.

Information

Approbation du budget 2025 rendu exécutoire par M. le Préfet.

Monsieur le Maire explique que le budget 2025 a été rendu exécutoire par M. le Préfet après l'avis de la Cour Régionale des Comptes. M. le Maire donne lecture de l'arrêté et indique les modifications demandées.

Questions Diverses

Travaux des trottoirs

Le Maire interroge M. Jean-Pierre MORET pour savoir s'il a reçu des informations concernant les plans de la phase test pour les aménagements de sécurité sur la Grande Rue. Comme, il n'y a pas eu de retour, M. le Maire souhaite savoir qui parmi les élus peuvent suivre et engager la procédure de simulation.
Mme Emily RIGAUT interroge M. Jean-Pierre sur sa volonté de participer au projet. Il accepte.
M. Thomas SPEMENT ainsi que Mme Emily RIGAUT l'accompagneront dans les démarches.
Il sera demandé que l'étude commence en septembre pendant une période de 3 mois environ.

Chauffage Ecole

M. le Maire indique que le chauffage de l'école est tombé en panne, actuellement un seul groupe tourne sur les deux.
M. le Maire précise qu'il a reçu un devis de la société qui a installé et entretien annuellement le système de climatisation réversible. Celui-ci s'élève à 4 606,80 € TTC. Il est souhaitable de faire réaliser les travaux pendant les vacances d'été.

Ruissellement :

M. le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq réalise une action de diagnostic de la vulnérabilité de son territoire face au risque d'inondation permettant d'aboutir à un plan d'action concerté. L'objectif étant d'aboutir à une gestion solidaire, intégrée et globale du risque d'inondation au niveau d'un bassin de risque, en définissant des stratégies portées par les élus et les acteurs compétents localement, et pouvant ouvrir à un soutien financier institutionnel.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Identifier les types d'inondations et leurs conséquences :
  - Tenir compte de l'ensemble des phénomènes (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes) ;
  - Evaluer les impacts potentiels des inondations ;
  - Valoriser les réponses déjà engagées ou envisagées sur le territoire ;
  - Tenir compte des perspectives d'évolution du territoire.
- Initier une gestion globale et intégrée du risque d'inondation à l'échelle du périmètre de la CCPO :
  - Impliquer l'ensemble des acteurs concernés ;
  - Développer une vision stratégique.

M. Thomas SPEMENT indique qu'il est toujours en contact avec les services de la police de l'eau intervenus lors du ruissellement à Villemeneux.

Mme Marie-Ange CHIVOT souligne l'utilité du curage réalisé aux Essarts.

Vote du Budget 2025

Mme Sylviane TRONCHE réitère ses propos tenus lors de la réunion du 08 avril dernier concernant le fait que le budget 2025 n'a pas été adopté.

Elle n'a pas exagéré. Les contrats de travail ne peuvent pas être renouvelés. Les salaires de base sans les primes sont versés (par exemple, cela correspond à 500,00 € en moins pour un salaire). Elle tient à souligner la bienveillance de la trésorerie.

Mme Sylviane TRONCHE précise que si un emploi en CDD avait été en cours, celui-ci n'aurait pas été renouvelé.

M. Jean-Pierre MORET répond que cela n'a pas été le cas puisqu'aucun agent en CDD n'est embauché par la commune.

Mme Sylviane TRONCHE indique qu'un contrat en CDD a été renouvelé au 12 avril au RPI. Heureusement que cette personne n'était pas employée par la commune.

Vitesse rue du CHEP

M. Thomas SPEMENT indique que deux administrés ont exprimé leur mécontentement sur la vitesse excessive des véhicules dans la rue du Chep. Le conseil prend note pour trouver une solution.

PLU

Mme Marie-Ange CHIVOT demande où en est le PLU. ? M. le Maire précise qu'il est en cours d'impression et en attente d'une date.

La séance est levée à 19h50

Information

La mairie sera fermée du lundi 4 août au vendredi 22 août 2025 inclus.